



Proposition de Sponsoring

Sommaire

1. Le club

- a. Notre association***
- b. Notre projet***
- c. Nos besoins***

2. Notre relation

- a. Communication***
- b. Prestation de service***
- c. Bénéfices mutuels***

3. Annexes

1. Le club

Le CSAV Aviron, club chargé d'histoire, aspire aujourd'hui à une nouvelle dynamique afin perfectionner son offre et retrouver les sommets sportifs.

a. Notre Association

Le Club des Sports d'Annecy le Vieux Aviron est une association de loi 1901. Créé en 1981, le club s'est rapidement positionné comme un Grand de l'aviron français. Les podiums et titres nationaux se sont enchainés, et nombreux furent les rameurs du CSAV qui intégrèrent les équipes de France. Avec au total 42 podiums nationaux en moins de 40 ans d'existence, le CSAV peut regarder les grands clubs dans les yeux.

Depuis quelques années, la politique de développement de l'aviron loisir a aussi fait croître le nombre de licenciés de manière significative, qui s'élève aujourd'hui à près de 400, soit le second total en région Auvergne-Rhône-Alpes.

De par son rayonnement, le club organise des évènements d'ampleur, comme une régates réunissant des compétiteurs de Rhône-Alpes et de Suisse, ainsi que des randonnées autour du lac attirant des rameurs venus de toute la France.

b. Notre Projet

Côté sport, notre principale ambition est de redynamiser la section compétition. Le recrutement de deux entraîneurs en CDI permet une continuité dans le suivi des jeunes, avec pour but d'amener une génération vers les sommets nationaux. Idéalement, l'objectif est aussi de donner plus de moyens à la section loisir pour leur offrir la possibilité de se perfectionner et de tendre vers la performance.

Côté administratif et financier, le club cherche à pousser son exigence de structuration, avec la mise en place d'une réelle stratégie de communication, de partenariats, et de politique d'achat de matériel.

c. Nos Besoins

Réaliser ces ambitions n'est bien sûr pas sans coût. Les principaux postes de dépenses afin mener à bien nos projets seraient d'une part le financement des déplacements en compétition et des stages pour les jeunes, indispensables à la réussite sportive, et d'autre part le renouvellement du matériel vieillissant.

Pour cela, le CSAV recherche donc de nouveaux partenariats financier ou logistique. Notre objectif serait d'atteindre 5% du budget annuel grâce aux sponsors. Le sponsoring peut être financier ou matériel et est en partie défiscalisé. Les mécènes sont bien sur tout autant les bienvenus mais ne peuvent bénéficier de contrepartie.

2. Notre relation

L'objectif de ce partenariat est de s'inscrire dans une relation profitable aux deux parties. Votre entreprise s'ouvrira un nouveau marché grâce à nos canaux de communication et pourra profiter de prestation du CSAV, tout en nous permettant d'avoir les moyens de réaliser nos ambitions.

a. Communication

Le CSAV s'engage à devenir un vecteur de communication de votre entreprise sur tous ses canaux de communication. Il assure ainsi la visibilité de son partenaire dans sa communication interne d'une part, via la présentation du partenaire lors de l'assemblée générale et un affichage au club. Dans sa communication externe d'autre part, via ses flyers, un onglet dédié sur le site internet, des publications régulières sur les réseaux sociaux, et un affichage des événements organisés par le club. Il peut même être envisagé, si le sponsoring aboutit à l'achat de matériel, de faire apparaître notre sponsor principal sur un bateau, faisant rayonner ainsi votre entreprise sur de nombreux sites de compétition.

Avec pas moins de 400 adhérents investis, l'organisation d'une régates et d'une randonnée réunissant des centaines de rameurs venus d'une cinquantaine de clubs différents et de nombreux autres événements couverts par la presse locale, sponsoriser le CSAV c'est s'assurer une visibilité auprès d'un public local, et ponctuellement plus large.

b. Prestation de services

De notre côté, le CSAV peut offrir des séances de découverte de l'aviron à nos partenaires. Sport demandant une rigueur technique, un effort physique et surtout cohésion impeccable avec ses coéquipiers, l'aviron est idéal comme activité de teambuilding. Dans un cadre magnifique, ramer au CSAV offre aussi un point de vue nouveau et rare sur le fameux lac d'Annecy et sa vieille ville. Il conviendra, afin de rester dans la convivialité, de ponctuer cette demie journée autour de grillade. Plaisir et moments de partage garantis !

c. Bénéfices mutuels

Sponsoriser le CSAV peut se voir comme un réel investissement dans un club qui aura à cœur de mettre en avant les partenaires de sa réussite, leur offrant ainsi de nouveaux débouchés et supports de communication. Le sponsoring permet par ailleurs une exonération fiscale indexé sur le bénéfice d'une société (voir grille en annexe). Compte tenu de cette exonération, le retour sur investissement peut donc s'avérer très bénéfique.

Le CSAV est un club dynamique qui cherche à poursuivre son développement. Comportant déjà de nombreux atouts attractifs pour les sponsors (histoire riche, nombre de licenciés, organisation de plusieurs événements d'envergure), un soutien financier nous permettrait de rayonner encore plus, grâce à une notoriété sportive accrue, une meilleure présence en compétition et un recrutement plus large. Le projet sportif est définie, la nouvelle structuration administrative se veut efficace, la stratégie de long terme est claire : il ne manque plus que votre soutien pour permettre au club de réaliser ses ambitions.

3. Annexes

a. Exonération fiscale

		Mécénat d'entreprise	Parrainage ou Sponsoring		
Définition		Soutien matériel apporté sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général.	Soutien matériel apporté à une manifestation, à une personne, à un produit ou à une organisation en vue d'en retirer un bénéfice direct.		
Traitement fiscal		La réduction d'impôt est égale à 60 % du montant du don effectué en numéraire, en compétence ou en nature, et retenu dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires H.T., avec la possibilité, en cas de dépassement de ce plafond, de reporter l'excédent au titre des cinq exercices suivants.	La charge de parrainage est déductible du bénéfice soumis à l'impôt sur les sociétés.		
Coût réel net pour le donateur	Versement:		Exemple de calculs selon taux d'imposition		
	300 Euros	120 Euros	IS: 15%	IS: 33%	IS: 33% + CSB*
	500 Euros	200 Euros	255 Euros	200 Euros	197 Euros
	750 Euros	300 Euros	425 Euros	333 Euros	328 Euros
Informations fiscales complémentaires	Lien internet	http://www.associations.gouv.fr/694-le-mecanat.html			
	Législation	Article 238 bis du Code Général des Impôts. Instruction de la Direction générale des impôts 4 C-5-04, publiée au BOI n°112 du 13 juillet 2004			
	Document à fournir	Formulaire Cerfa N° 11580*03	Justificatif fourni par le Trésorier du T.C.P.V		

b. Contacts

- **Président – Sélim** : boulenouar.selim@gmail.com
- **Vice-Président en charge des partenariats – François** : 06 49 40 50 05 – fservant74@hotmail.com
- **Chargé communication et partenariat – Etienne** : – etiennegiov@gmail.com
- **Club** : 04 50 27 77 69 – csavaviron@gmail.com

c. Liens utiles

- **Le club**

Le club : <https://dev.csav-aviron.fr/>

L'histoire : <https://dev.csav-aviron.fr/le-club/lhistoire/>

La page partenaire : <https://dev.csav-aviron.fr/le-club/partenaires>

- **Le sponsoring et le mécénat**

<https://www.associations.gouv.fr/mecanat-parrainage-et-sponsoring.html>

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F22263>

